



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 27
Conseillers excusés et représentés : 5
Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2025, le jeudi 25 septembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 19 septembre 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSEDE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (27)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BERTAU Iléana, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (5) :

BEZOMBES Martine	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique
CLOT Marie-Noëlle	a donné pouvoir à	LAURAS Christophe
COMBET Arnaud	a donné pouvoir à	ALAUZET Céline
DONORE Joseph	a donné pouvoir à	JULIEN Serge
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie

Conseillers absents non représentés (3) :

FAUX Mathilde
COSSON Jean-Michel
VIDAL Sarah

Secrétaire de séance : COLIN Laure

DELIBERATION N°2025-102 – Concession de distribution publique de gaz naturel : Compte rendu annuel de GRDF (exercice 2024)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2021-124 en date du 28 mai 2021 renouvelant le contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales, GRDF (Gaz réseau distribution France), "organisme de distribution de gaz", se doit de transmettre un "compte rendu annuel" aux autorités concédantes ; il comporte notamment "la valeur brute ainsi que la valeur nette comptables, la valeur de remplacement des ouvrages concédés pour la distribution d'électricité et la valeur nette réévaluée des ouvrages pour la distribution de gaz naturel [...], les données de consommation et de production [...], et les données permettant d'élaborer et d'évaluer les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-air-énergie".

La commune a renouvelé cette distribution de gaz naturel à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire par la délibération n° 2021-124 en date du 28 mai 2021 pour une durée de 25 ans.

Le réseau de gaz naturel sur la commune est composé de 94 km de canalisation, exclusivement en moyenne pression ; il dessert 6 929 clients (contre 7 057 clients en 2023) : 147 GWh de gaz ont été acheminés pour 2024, soit une baisse par rapport à 2023 (154 KWh).

En 2024, le concessionnaire a investi 409 000 euros sur ce réseau dont la valeur nette est de 12 028 787 euros.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20251002-DEL2025102-DE
Reçu le 02/10/2025

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025
Délibération N°2025-102

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) suit certains indicateurs de qualité comme le taux de respect du "délai catalogue" des demandes reçues des fournisseurs : il mesure la capacité de GRDF à intervenir dans le délai demandé ; il est de 96,8 % en 2024 (97,1 en 2023).

Les incidents ont été au nombre de 77 sur le réseau (contre 55 en 2023) ; ils sont répartis comme suit :

- 11 sur des installations intérieures desservies par GRDF ;
- 56 sur des ouvrages exploités par GRDF (branchements, réseaux...). Pour mémoire, 35 signalements avaient été effectués sur ces ouvrages en 2023 ;
- 10 sur d'autres sièges (contre 2 en 2023)

Ceux-ci ont généré l'interruption momentanée de fourniture à 64 clients (contre 36 en 2023). Il n'y a pas eu d'incident majeur (coupure concernant au moins 500 clients).

Les redevances de concession versées en 2024 s'élèvent à 19 048 € dont 14 283 € pour la R1 Gaz et 4 765 € pour les RODP et ROPDP Gaz (contre 18 932 euros en 2023).

Le compte-rendu d'activité de concession 2024 de GRDF est joint en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 septembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Le Conseil municipal à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve le compte-rendu d'activité de concession 2024 de GRDF ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Laure COLIN
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 2 octobre 2025
Transmise en Préfecture le 2 octobre 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20251002-DEL2025102-DE
Reçu le 02/10/2025